

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2022

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 17/11/2022

Date d'affichage : 17/11/2022

L'an deux mil vingt- deux et le 22 novembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Laure DUCHAMP - GAUTHIER Laurent- Jean GRANGER- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Nathalie MARECHAL- - Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Jean- Luc MONTAGNER (pouvoir donné à Joël MALIGNIER)- Véronique AUGIZEAU- Céline POIRRIER- Alexandra CHABANIS.

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2022-090 : Avis sur le projet de Pacte de Gouvernance élaboré par Montélimar Agglomération

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Le pacte de gouvernance n'est pas obligatoire mais s'il est décidé, il doit être adopté après avis des Conseils municipaux des Communes membres (avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet du pacte).

Afin de contribuer à ce débat, un document préparatoire, fruit d'un travail collégial issu de la Commission « démocratie locale et lien entre les communes » de la Communauté d'Agglomération MONTE LIMAR AGGLOMERATION a été élaboré et versé aux débats.

Le débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance s'est tenu lors du dernier Conseil communautaire du 28 septembre 2022.

Le principe du pacte a été approuvé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte a été transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le Conseil municipal, le Maire entendu et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE:

- **DONNE** un avis favorable au projet de Pacte de gouvernance, annexé à la présente délibération, dont le principe a été approuvé par le Conseil communautaire de MONTE LIMAR AGGLOMERATION en date du 28 septembre 2022

POUR : 15
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Yves COURBIS
Maire





BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : Commune d'Allan

Utilisateur : DEFOSSE Valérie

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	2022_100
Date de la décision :	2022-11-22 00:00:00+01
Objet :	Avis sur le pacte de gouvernance
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalité
Identifiant unique :	026-212600050-20221122-2022_100-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
026-212600050-20221122-2022_100-DE-1-1_0.xml	text/xml	850
Nom original :		
2022-090 Avis sur le Pacte de Gouvernance Montélimar Agglo.pdf	application/pdf	109282
Nom métier :		
99_DE-026-212600050-20221122-2022_100-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	109282

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 novembre 2022 à 08h33min36s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 novembre 2022 à 08h33min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 novembre 2022 à 08h33min40s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 novembre 2022 à 08h33min47s	Reçu par le MI le 2022-11-24

